



PROCES VERBAL
Conseil Municipal de WAILLY
le 08 juin 2015

Régulièrement convoqués pour ce lundi 8 juin 2015 à 20 h 15, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Michaël AUDEGOND.

Il est 20 h18. M. le Maire ouvre la séance.

Présents : Colette NOURRY - Patricia DELIGNE - Gaetane DELATTRE - Dominique LEFEBVRE - Nicole SAVARY - Valérie CASIER.

MM Michaël AUDEGOND - Francis DALONGEVILLE- Henri MACE - Paul MERCIER - Denis VIGNERON - Jean-Marie ZIEBA - Alain BOURDREL - Daniel HERMANT - Paul MERCIER

Absente excusée: Mme Julie DALONGEVILLE (procuration à M. Mickaël AUDEGOND)

15 votants

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Seul, M. MERCIER est candidat. Accepté à l'unanimité.

2. Approbation du Procès-Verbal de la dernière réunion du 10 avril 2015

Les modifications demandées par MM DALONGEVILLE et BOURDREL ont été enregistrées et prises en compte.

Procès-Verbal adopté à l'unanimité

M. BOURDREL indique que *« lors de la dernière réunion, M. le Maire vous avez parlé du Budget avant celui de l'augmentation des taux d'imposition »*.

M. AUDEGOND répond *« qu'effectivement lors de son intervention orale il a fait l'inversion en parlant du Budget avant de parler des taux d'imposition mais que lors du vote, l'ordre a été rétabli et que le vote est donc régulier. »*

3. Inscription des questions diverses :

Monsieur le Maire indique *« en ce qui concerne l'enquête publique sur la déviation de la RD 60, le commissaire enquêteur a donné son rapport »*

« Et le point 8 de l'ordre du jour est supprimé ».

Mme DELIGNE indique qu'elle interviendra en fin de Conseil.

Mme CASIER souhaite des précisions concernant les tickets de cantine, signale qu'un panneau de signalisation rue de Pas très gênant et qu'une voiture est stationnée depuis un certain temps rue d'Arras.

Mr BOURDREL voudrait connaître le coût du broyage et l'élagage des talus, qu'il y a lieu de réparer la plaque d'égout rue de la Mairie, souhaite que l'on parle des travaux de la rue du Moulin.

4. Délibération 2015-030 : Enfouissement des réseaux (électriques, téléphone..) au cœur du village : Mairie/Ecole/Eglise.

Monsieur le Maire fait une présentation par vidéo projection de notre village « les bâtiments communaux Mairie - Ecole - Place - Eglise, forment une sorte de trapèze et il serait judicieux de valoriser ce secteur, centre de la commune. L'étude sur l'enfouissement des réseaux aériens portera sur le zonage utilisé par tous les habitants. »

L'ensemble forme un trapèze mais j'ai insisté sur un triangle sur lequel il faut travailler sur la communication des bâtiments publics (sans oublier le cabinet médical).

M. DALONGEVILLE rappelle que « l'étude de ce projet demandera un certain temps qu'on peut évaluer à une année et demi. Néanmoins, une étude topographique pourrait être lancée dans un premier temps sur ce secteur, rue de l'Eglise, rue de la Mairie, face aux Ecoles jusqu'à la Place, recenser les subventions qui pourraient être obtenues et étudier la faisabilité du projet. »

La Délibération adoptée à la majorité absolue par 12 voix pour et 3 contre.

5. Délibération 2015-031 : Installation d'une chaudière gaz à la Mairie : choix de l'entreprise.

M. DALONGEVILLE présente trois devis d'artisans locaux pour une chaudière à condensation :

S.A. LEROY	à Ste CATHERINE	7.064,25 €
DAUTHIEU	à ARRAS	8.230,53 €
SARL GUETTE	à RIVIERE	10.333,20 €

M. le Maire précise : *« le raccordement par GRDF est offert. »*

La proposition S.A. LEROY est la moins coûteuse avec un devis très détaillé.

La Délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Délibération 2015-032 : Création d'un second poste d'Adjoint Administratif

Monsieur AUDEGOND propose « la CREATION d'un poste d'Adjoint Administratif pour le recrutement d'un agent statutaire de la fonction publique territoriale (le CDD de M. PRUVOST arrivant à son terme en septembre 2015).

Il rappelle que « la Secrétaire de Mairie est placée en congé longue maladie depuis septembre 2013 par le Comité Médical Départemental.

L'agent est en droit de solliciter une prolongation de son congé longue maladie jusqu'à épuisement de ses droits à maladie soit le 28 septembre 2016, avant une mise à la retraite dite normale ou invalidité ».

Dés avis favorable de la CNRACL, ce poste sera supprimé.

La délibération est adoptée à la majorité absolue par 10 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention.

7. Délibération 2015-033 : Organisation et prise en charge par la Commune des tickets de manège offerts aux enfants de WAILLY de moins de 12 ans lors de la fête communale :

M. le Maire expose qu'« Il s'agit de la prise en charge par la Commune des tickets de manège offerts aux enfants de WAILLY de moins de 12 ans lors de la journée du 07 septembre 2015 ».

La Délibération est adoptée à la majorité absolue par 12 voix pour et 3 voix contre.

8. Délibération 2015-034 : Délégation de signature au Maire pour une convention concernant les stages gratuits :

M. le Maire précise que « deux candidats se sont présentés. Il s'agit de stagiaires pendant une période de quinze jours qu'il est nécessaire d'encadrer. Ces stages auraient lieu du deuxième au troisième trimestre 2015 Ils nous sont envoyés par la mission locale de l'arrageois. Un des stagiaires travaillera avec le secrétariat et le second sur les espaces verts (conception - réalisation) ».

La Délibération est adoptée à l'unanimité.

9. Délibération 2015-035 : Délégation de signature au Maire pour la mise en place d'une convention d'occupation du Domaine Public :

M. AUDEGOND rappelle « que le boulanger itinérant ne passe plus dans la commune et que le Conseil Municipal cherche une solution pour pallier ce manque. Un distributeur de baguettes chaudes pourrait être installé sur la place à côté de la Maison des Associations.

Le prix des baguettes serait de 1 € pièce.

L'objectif de l'installation est la vente de 72.000 baguettes annuellement.

*Le coût estimé de consommation d'électricité est de 3 centimes d'euro la baguette.
Un bail avec un loyer de 2.100 € l'an (équivalent du coût de l'électricité supporté par la Commune) pourrait être établi avec un ajustement l'année N + 1 en fonction du nombre de baguettes vendues.*

M. VIGNERON demande « *que sait-on de sa protection contre le vandalisme ?* »

M. AUDEGOND lui répond « *que le paiement ne se fait que par petite monnaie, que l'appareil devrait être réapprovisionné et que donc, il n'y aura pas de somme d'argent importante dans l'appareil. Il précise que le temps d'attente pour obtenir une baguette est de 15 secondes.* »

La Délibération est adoptée à l'unanimité

10. Délibération 2015-036 : Délégation de signature au Maire pour la mise en place de la convention ADS (autorisation du droit des sols) :

M. le Maire indique que« *lors d'un précédent Conseil Municipal, il a été décidé de déléguer à la Communauté Urbaine d'ARRAS l'instruction de tous les documents d'urbanisme et donne à l'Assemblée les termes de la Convention.*

Le coût pour la Commune en année entière serait de 10.000 € (ce montant sera certainement revu à la baisse, il sera modulable chaque année en fonction du nombre d'actes ».

La Délibération est adoptée à l'unanimité.

11. Délibération 2015-037 : Délégation de signature au maire pour une convention avec GRDF afférent au dossier « GAZPAR »

M. le Maire présente le sujet : « *G.R.D.F a un projet de mise en place de compteur gaz intelligent pour connaître la consommation de chaque abonné instantanément.*

Ce service est gratuit.

Un concentrateur doit être placé sur l'église, point haut, avec une consommation électrique de 10 à 15 € par an.

La Commune recevrait une redevance de 50 € par an.

Il fonctionnera deux fois 0.5 seconde par jour et transmettra les communications des compteurs communiquant de chaque abonné ».

La Délibération est adoptée à l'unanimité

12. Délibération 2015-038 : Proposition d'installation d'un parc éolien sur le territoire de WAILLY :

M. AUDEGOND expose que« *différentes entreprises cherchent à implanter des éoliennes sur le territoire de la Commune.*

Diverses contraintes existent. Néanmoins, une zone limitée au point Est a été identifiée comme possible à l'heure actuelle pour positionner des éoliennes.

Ce zonage est néanmoins susceptible d'évoluer à l'avenir.

*Des retombées pour la Commune en terme financier seraient de 16.000 € par an pour neuf éoliennes selon les projections d'un fabricant.
L'aide apportée aux autres collectivités locales est bien plus conséquente que celle dont bénéficie les communes ».*

Jean-Marie ZIEBA précise qu'« en ce qui concerne les radars militaires, suite à la fermeture de la Base 103 d'EPINOY près de CAMBRAI, le radar de DOULLENS devrait prendre le relais. La conséquence serait que la zone de WAILLY deviendrait interdite à l'installation de toute éolienne ».

La Délibération est rejetée à l'unanimité.

13. Délibération 2015-039 : Choix des entreprises pour le plan topographique, pour la pose d'un piézomètre, la coupe des arbres et l'apport de terres végétales à la décharge:

Cette délibération est à rapprocher et traitera du point 18 de l'ordre du jour.

Le Maire rappelle « qu'il s'agit de la mise aux normes de l'ancienne décharge municipale installée sur terrain d'autrui. La propriétaire actuelle est intéressée par un échange proposé par la commune. Un courrier a été fait à son notaire pour réaliser un avant projet ».

Puis il donne la parole à Francis DALONGEVILLE qui explique que « l'échange de parcelle serait celle ZC 8 B avec la ZC 140 terrain agricole appartenant à la commune, de surface équivalente. »

« Information concernant les coûts :

- Installation d'un piézomètre (trois devis ont été demandés. La meilleure proposition vient de la Sté PONTIGNAC d'AUBRY du HAINAUT (59) pour un prix de 3.852 €*
- relevé topographique : trois devis ont été demandés. La meilleure proposition est celle de la Sté CARON-BRIFFAUT d'ARRAS pour un prix de 6.341,04 € bornage compris.*
- préparation du terrain, abattage des arbres, fauchage et mise à niveau. Reçu un devis de la Sté Espaces Verts LEMOINE à HENNINEL pour un montant de 7.017,60 €.* »

« Une demande de subvention a été déposée auprès de l'agence de l'eau. Notre dossier passe en conseil d'administration le 19 Juin et nous aurons une réponse de ce service fin de mois. On ne peut engager les travaux avant cette date. »

« En accord avec la CUA, de la terre végétale et argileuse d'ores et déjà disponible pourrait être entreposée sur le site. »

Délibération adoptée à l'unanimité pour les travaux et les choix des Entreprises.

14. Délibération 2015-040 : Délégation de signature au Maire pour officialiser les pièces nécessaires à l'autorisation du versement d'un fond de concours relatif à la facture du pont rue du Moulin.

Jean-Marie ZIEBA explique *« que cette délibération est purement technique mais elle est nécessaire suite à la demande de la Préfecture pour que la somme de 15.886 € (venant de la C.U.A.) soit créditée au compte de notre Commune. »*

La Délibération est adoptée à l'unanimité

15. Délibération 2015-041 : Avis du Conseil Municipal sur le projet de PPRT (Plan de Prévention des risques technologiques) concernant le site de Primagaz à Dainville

M. le Maire donne la parole à M. ZIEBA qui *« indique que le PPRT élaboré depuis plusieurs années n'a jamais été appliqué. Le site de PRIMAGAZ installé sur le territoire de DAINVILLE emploie 15 salariés. Les Entreprises voisines emploient plus de 150 salariés. Si le PPRT est maintenu toutes ces Entreprises doivent être déménagées pour un coût de 20 millions d'euros mais une alternative est possible : sécurisation du site PRIMAGAZ avec des travaux évalués à 4 millions d'euros. De plus, le tracé de la construction de la RD 60 pourrait être modifié et éviter de traverser la zone boisée de notre Commune. »*

M. DALONGEVILLE indique *« qu'une réunion à ce sujet est prévue le 2 juillet 2015 en Préfecture »*.

Monsieur AUDEGOND met au vote cette Délibération.

Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis défavorable au maintien du PPRT de PRIMAGAZ

16. Information du Conseil Municipal sur le renouvellement de l'apéritif « qu'on sert » organisé par le CCAS le 5 Septembre 2015

M. le Maire donne la parole à Mme DELIGNE : *« suite à la réunion du CCAS il est décidé que le coût de cet apéritif du 5 septembre 2015 serait partagé entre WAILLY en Fête et le CCAS. Pour réussir cette manifestation, la main d'œuvre est nécessaire ainsi que des lots pour la tombola. Il serait utile que deux tartes confectionnées par chaque élu municipal et CCAS soient offertes. WAILLY en Fête organise une réunion le 9 juin 2015 et une réponse sera apportée. »*

17. Information du Conseil Municipal sur le recrutement d'un salarié affecté au service technique municipal et le financement de ce poste

M. le Maire : *« il a été créé à ce sujet un poste en contrat unique d'insertion. La commune a reçu six C.V. Trois personnes ont été reçues. Le choix s'est porté sur une personne motivée et qui a tout ses permis de conduire. Elle vous a été recommandée par les services de pôle emploi »*.

18. Information du Conseil Municipal sur la formation annuelle obligatoire des salariés affectés à la cantine scolaire.

M. ZIEBA indique qu'il a rencontré avec Mme DELIGNE « un représentant de LYS Restauration

Le coût du repas de cantine pour la commune, sans modification de la qualité passera de 2,65 à 2,59 avec eau et pain.

D'autres avantages ont été acquis mais il a été signalé que les trois salariés préposés à la cantine n'ont jamais suivi une formation annuelle pourtant obligatoire.

Une formation aura donc lieu dans notre secteur à AGNY au lieu d'un déplacement d'une journée à LYS les LANNOY (près de LILLE). »

19. Information du Conseil Municipal du choix de la Fédération Départementale de l'Energie (FDE) pour l'achat mutualisé du gaz.

M. le Maire « la FDE a lancé un appel d'offre à ce sujet et que GAZPROM a été retenu. L'économie réalisée est de 16 %, pour les communes signataires de ce groupement de commande. Nous ne savons pas à ce jour l'économie exacte pour votre commune. De plus le prix du gaz sera figé pendant deux ans et demi. »

Questions diverses

M le Maire intervient pour préciser la règle concernant l'accueil des enfants dans nos écoles. « La règle émise comme principe est que l'école n'accueille que les enfants qui résident dans la commune. Nous devons la maintenir pour garder la maîtrise des effectifs. Les enfants d'autres communes ne sont pas admis même s'ils sont gardés par les assistants maternels de la commune. »

M le Maire indique que le commissaire enquêteur a rendu son rapport sur la construction de la déviation de la RD 60, qu'il a validé la modification du faisceau sur AGNY trop proche des habitations et qu'une réflexion sur les nuisances sonores et l'aménagement paysager sera menée et en particulier sur le pont enjambant le Crinchon.

M le Maire donne des précisions sur l'accueil des personnes dans le cadre du service civil. Une fiche de mission est créée dans le but de tisser des liens intergénérationnels, et une autre pour créer un chemin de la mémoire et du souvenir.

M. le Maire répond ensuite aux questions diverses :

- Le panneau de la Rue de Pas positionné trop bas a déjà été signalé à la CUA et à l'Équipement.
- Une demande auprès de la gendarmerie a été faite et sera renouvelée concernant le stationnement prolongé d'une voiture Rue d'Arras.

Francis DALONGEVILLE répond à la question concernant le coût du broyage et élagage des

talus «47 € H.T. heure pour l'élagage. Le coût total de l'opération sera communiqué au Conseil Municipal lors de la réception de la facture.»

Jean-Marie ZIEBA indique « qu'il y aurait la possibilité de louer un broyeur dont le coût est de 180 € la journée. »

Francis DALONGEVILLE indique que « la plaque d'égout Rue de la Mairie sera réparée au moment des travaux de voirie qui doivent être entrepris. »

Alain BOURDREL demande «où en est l'étude de faisabilité de la construction d'une salle polyvalente ?»

M. le Maire répond « les services de la CAUE estime le lieu d'implantation trop excentré mais que des contacts seront repris »

Francis DALONGEVILLE complète en précisant « qu'une Délibération a été prise à ce sujet et que l'étude est gratuite. »

Alain BOURDREL indique « qu'il est nécessaire de faire une étude sur l'évacuation des eaux pluviales de la Rue du Moulin. ».

Nicole SAVARY lui rétorque : « Cela aurait déjà dû être fait il y a trente ans ! »

Mme DELIGNE demande la parole pour répondre à un « Conseiller de l'opposition ».

« Je souhaite répondre aux allégations portées par un Elu de l'opposition lors du Conseil Municipal du 10 avril 2015 « quant à mon incapacité à gérer le personnel communal. »

Lors de l'arrivée de la nouvelle équipe municipale, nous avons pu constater des erreurs dans la gestion administrative des Ressources Humaines de la Commune.

Les dossiers des salariés n'étaient pas à jour et ce pour aucun des employés communaux.

Avant 2014, les missions réalisées n'étaient pas exactes, les horaires effectués ne correspondaient pas à ceux déclarés ou affichés, les cotisations patronales étaient erronées, les catégories de personnel n'étaient pas définies.

Ce constat porte sur des faits avérés et vérifiables par quiconque le souhaitant.

J'ai donc passé beaucoup de temps à remettre à jour ces dossiers dans un souci de conformité.

Nous avons également régularisé le dossier de prise en charge des indemnités de la S.F.P. (réassureur patronal des rémunérations de salariés en maladie) bloquée depuis plusieurs mois suite à une erreur lors du montage.

Que dire également de ces Arrêtés Municipaux non classés, non numérotés et truffés d'erreurs que nous avons découverts à notre arrivée (disséminés ici et là).

Sur le plan humain, vous me reprochez de ne pas savoir gérer des salariés.

J'affirme pourtant que depuis notre arrivée, les droits et les devoirs des salarié(e)s sont enfin assurés dans le respect du Code du Travail. Désormais tous les salariés bénéficient des mêmes

règles concernant le calcul de leurs congés, la gratuité des repas pour les personnes en poste et uniquement celles-ci.

Certes, je considère que des procédures sont nécessaires, ainsi je demande aux salarié(e)s communaux souhaitant poser des congés d'effectuer une demande écrite dans le délai légal imparti et me réserve le droit de refuser ces congés lorsque des nécessités de service m'obligent à le faire... mais n'est-ce pas le lot de tout salarié lambda ?

Je n'ai trouvé aucun imprimé de demande signé et ce, depuis 2006 !

Le recrutement se fait maintenant selon des règles définies : dépôt des offres auprès de Pôle Emploi ou de la Mission Locale, des entretiens d'embauche professionnels basés sur les compétences, et des recrutements effectués en concertation lors de commissions.

Les missions de chacun sont clairement définies grâce à des fiches de poste, outil majeur de la Gestion des Ressources Humaines.

Les demandes des salarié(e)s sont traitées dans des délais raisonnables ; plus de dossier retraite en attente pendant plusieurs mois, plus de promesses que l'on ne pourra pas tenir et qui peuvent parfois provoquer des catastrophes financières et humaines.

Certes je ne gère pas le personnel de la même manière que vous précédemment, certes je suis carrée et ferme.

Je suis avant tout garante de l'application du Droit du Travail et vigilante à la qualité du service due par les employé(e)s communaux aux administrés de WAILLY.

Cette transparence, cette rigueur, sont pour moi et les membres du Conseil Municipal actuel les conditions indispensables pour assurer « un mieux vivre ensemble » comme nous nous y étions engagés lors de la campagne électorale !

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 24.

Fait à WAILLY le 08 juin 2015
Mickael AUDEGOND
Maire

SIGNATURES des membres du Conseil Municipal ayant participé à ce Conseil.

Mme DELIGNE

Mme NOURRY

Mme LEFEBVRE

Mme SAVARY

Mme DELATTRE

Mme DALONGEVILLE

Mme CASIER

M. ZIEBA

M. DALONGEVILLE

M. MERCIER

M. MACE

M. VIGNERON

M. BOURDREL

M. HERMANT